



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-17 novembre 2023

Distribution: générale

Point X de l'ordre du jour

Date: 10 juillet 2023

WFP/EB.2/2023/X-X/DRAFT

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – République dominicaine (2024-2028)

Durée	1 ^{er} janvier 2024-31 décembre 2028
Coût total pour le PAM	47 279 660 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <http://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

La République dominicaine est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui est classé dans la catégorie des petits États insulaires en développement. Au cours des trois dernières décennies, le pays a enregistré une croissance économique soutenue et a accompli d'immenses progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en faisant reculer la sous-alimentation et en s'attaquant aux problèmes liés à la nutrition. Toutefois, selon les estimations, l'insécurité alimentaire continue de toucher 14 pour cent de la population. Elle s'observe principalement dans les parties du pays les plus pauvres et les plus fragiles, à savoir les zones rurales ou sujettes aux catastrophes, et au sein des groupes vulnérables, comme les ménages dirigés par une femme. En outre, faute d'un accès économique suffisant aux aliments nutritifs et à une alimentation variée, l'anémie, le surpoids et l'obésité résultant d'une mauvaise alimentation se manifestent en particulier chez les garçons, les filles, les adolescents et les femmes, faisant peser le "double fardeau" de la malnutrition. Compte tenu de sa situation géographique, le pays est fréquemment confronté à des catastrophes, lesquelles se sont multipliées et aggravées ces dernières années, au détriment des systèmes alimentaires. La République dominicaine dispose de capacités importantes et croissantes; cependant, le

Coordonnatrices responsables:

Mme L. Castro
Directrice régionale
Amérique latine et Caraïbes
courriel: lola.castro@wfp.org

Mme G. Alvarado
Directrice de pays
courriel: gabriela.alvarado@wfp.org

Gouvernement et les partenaires ont encore besoin de recevoir de la part du PAM un appui adapté permettant de répondre aux problèmes complexes qui se posent.

Le présent plan stratégique de pays a été élaboré dans le but de compléter les efforts déployés par le pays et de consolider les partenariats visant à éliminer la faim. Centré sur cinq effets directs, qui sont cohérents avec les priorités nationales, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027 et le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, le plan stratégique de pays met l'accent sur les activités d'assistance et de renforcement des capacités relatives à l'élimination de la malnutrition, à l'amélioration de la résilience et à la préparation des interventions en cas de crise, en lien avec les avantages comparatifs du PAM:

- *Effet direct 1:* Les populations touchées par une crise qui sont exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels à tout moment.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2028, les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont accès à une alimentation variée à tous les stades de leur vie.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2028, les populations vulnérables face aux aléas climatiques, notamment les petits exploitants agricoles et autres acteurs des filières alimentaires, sont plus résilientes et tirent profit de systèmes alimentaires équitables, sains et durables.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2028, les organisations de la société civile et les institutions publiques et privées aux niveaux local et national disposent de systèmes renforcés qui permettent d'améliorer la résilience face aux chocs, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'alimentation et la nutrition.
- *Effet direct 5:* D'ici à 2028, les institutions gouvernementales et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement présents en République dominicaine bénéficient de services efficaces et efficaces.

Le plan stratégique de pays contribue à renforcer le rôle du PAM en tant qu'allié stratégique et conseiller technique du Gouvernement et à consolider les partenariats existants ainsi que les initiatives conjointes menées avec les institutions et programmes nationaux en vue d'atteindre les objectifs de développement durable 2 (élimination de la faim) et 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) et de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il prévoit un renforcement de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, des partenaires coopérants, des organisations de la société civile, le secteur privé et des donateurs, en offrant à cet effet des solutions opérationnelles flexibles, adaptables et évolutives, fondées sur les capacités du PAM en matière d'analyse et de production de données factuelles.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour la République dominicaine (2024-2028) (WFP/EB.2/2023/X-X/X), pour un coût total pour le PAM de 47 279 660 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. La République dominicaine est le deuxième plus grand pays des Caraïbes. Elle couvre une superficie de 48 671 kilomètres carrés sur l'île d'Hispaniola, qu'elle partage avec Haïti, et compte une population de 11,1 millions d'habitants¹. Elle est classée parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et fait partie des petits États insulaires en développement².
2. Le pays a un indice de développement humain de 0,767 qui, une fois corrigé de l'inégalité, diminue de presque 20 pour cent pour s'établir à 0,618³. Bien que la pauvreté ait considérablement diminué ces dernières décennies, près d'un quart de la population reste pauvre sur le plan monétaire, voire extrêmement pauvre pour environ 3 pour cent de la population. Les retombées économiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont touché les femmes de façon disproportionnée, engendrant chez les femmes et les filles des hausses marginales du taux de pauvreté, qui est passé de 24,61 pour cent en 2020 à 25,78 pour cent en 2021. Il en résulte que la pauvreté touche aujourd'hui 15 femmes pour 10 hommes⁴. Des écarts importants sont également constatés entre les zones urbaines et les zones rurales, avec des taux de pauvreté de 15,2 pour cent dans les zones urbaines contre 23,1 pour cent dans les zones rurales⁵.
3. La République dominicaine est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants. Environ 2,5 millions de Dominicains vivent à l'étranger⁶, et 5,6 pour cent des résidents du pays sont d'origine étrangère (Haïtiens, dans 87,2 pour cent des cas)⁷. Chaque jour, des milliers de migrants pendulaires traversent la frontière entre Haïti et la République dominicaine pour des raisons commerciales, professionnelles ou sociales. Le phénomène n'est pas nouveau, mais la migration haïtienne s'est considérablement amplifiée ces dernières années, notamment après le séisme de 2010 et la crise sociopolitique qui s'est ensuivie.
4. Les déplacements internes provoqués par les catastrophes sont eux aussi fréquents. Dans les Caraïbes, la République dominicaine est le deuxième pays le plus vulnérable face aux phénomènes météorologiques, tels que les ouragans, les tempêtes tropicales et les sécheresses, et aux séismes. La multiplication des catastrophes liées aux changements climatiques aggrave les inégalités existantes en touchant les femmes de manière disproportionnée – et particulièrement celles vivant dans les zones rurales et côtières –, car elles accèdent moins facilement aux ressources et endossent une charge de travail non rémunéré plus lourde que celle des hommes, ce qui restreint leur capacité d'adaptation.

¹ La population estimée pour 2022 compte 50 pour cent de femmes et 27 pour cent de personnes de moins de 14 ans. Fonds des Nations Unies pour la population. 2022. [Population mondiale – République dominicaine](#).

² Avant la fin de l'année 2021, l'économie s'était relancée et le produit intérieur brut avait dépassé son niveau pré-pandémique de 94,24 milliards de dollars. Données de la Banque mondiale. [République dominicaine](#).

³ L'indice de développement humain de la République dominicaine s'est amélioré pendant la dernière décennie, puisque celle-ci est passée de la 100^e à la 80^e place sur 189 pays. En 2021, le pays a enregistré un indice de développement de genre élevé de 1,014, atteignant ainsi le premier groupe, et un indice d'inégalité de genre de 0,429, ce qui le classe au 106^e rang. Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. [Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées: façonner notre avenir dans un monde en mutation](#).

⁴ Ministère de l'économie, de la planification et du développement. 2022. [Boletín de estadísticas oficiales de pobreza monetaria en República Dominicana 2021 \(N° 9/Año 7\)](#).

⁵ Ministère de l'économie, de la planification et du développement. 2020. [Système d'indicateurs sociaux de la République dominicaine \(SISDOM\)](#) (en espagnol uniquement).

⁶ Bureau national de la statistique. 2021. [Population résidant à l'étranger selon le pays de résidence](#) (en espagnol uniquement).

⁷ Bureau national de la statistique. 2018. [Segunda Encuesta Nacional de Inmigrantes en la República Dominicana \[ENI-2017\]](#).

5. Les modèles culturels relatifs aux différences femmes-hommes et à l'âge sont à l'origine des inégalités et de l'exclusion sociale dont les femmes sont victimes. Bien que leur niveau d'instruction soit supérieur à celui des hommes, les femmes affichent des taux de pauvreté plus élevés, sont moins présentes dans la population active, reçoivent des salaires inférieurs et participent moins souvent aux prises de décisions, ce qui freine leur avancement économique et leur émancipation. On constate également des taux élevés de mariages précoces⁸, de violences sexistes⁹ et de féminicides¹⁰, avec des répercussions sur la sécurité alimentaire et la nutrition pour les femmes et les filles.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. La République dominicaine a créé un environnement favorable à la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a mis en place une commission interministérielle de haut niveau pour le développement durable et lancé une plateforme nationale afin de suivre l'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et celui de la stratégie nationale pour le développement à l'horizon 2030, qui a été adoptée par la voie législative en 2012. Le pays a également mené deux évaluations visant à harmoniser les politiques nationales avec le Programme 2030, notamment, en 2020, une évaluation rapide intégrée des politiques publiques (plans, programmes et projets), qui ont été insérées dans le plan national pluriannuel du secteur public pour 2021-2024 et ont fait apparaître que 91 pour cent des politiques nationales étaient conformes aux résultats et aux objectifs du Programme 2030. La République dominicaine a également présenté deux rapports volontaires sur les progrès vers la réalisation des ODD (en 2018 et en 2021).
7. Des progrès non négligeables ont été accomplis dans la réalisation des ODD; néanmoins, des difficultés restent à surmonter pour corriger les disparités économiques, sociales, géographiques et environnementales principalement liées à l'alimentation, à la santé et au bien-être, à l'inégalité, à la paix, à la justice et à la solidité des institutions. La République dominicaine est l'un des pays qui se sont le mieux relevés des effets de la pandémie, mais son impact persistant a considérablement réduit les chances d'éliminer la pauvreté extrême durant cette décennie¹¹.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

8. *Accès à l'alimentation.* La République dominicaine a obtenu de bons résultats dans la lutte contre la faim, en réduisant notamment le taux de prévalence de la sous-alimentation¹². Toutefois, l'insécurité alimentaire reste préoccupante en raison des inégalités, du pouvoir d'achat limité, de la couverture insuffisante des services de base et des systèmes de protection sociale, et des perturbations qui touchent les marchés, les filières d'approvisionnement et le secteur agricole en temps de crise¹³.

⁸ Dans le centile le plus bas sur le plan socioéconomique, 59 pour cent des jeunes femmes sont mariées ou en couple avant 18 ans, et 23 pour cent sont mariées ou en couple avant 15 ans. Fonds des Nations Unies pour l'enfance. [Site Web du Fonds des Nations Unies pour l'enfance consacré à la prévention des mariages d'enfants et des unions précoces](#) (en espagnol uniquement).

⁹ Parmi les femmes et filles âgées de 15 à 29 ans, presque cinq sur dix ont subi des violences au sein de leur couple. Bureau national de la statistique. 2019. *Encuesta Experimental sobre la Situación de las Mujeres (ENESIM-2018)*.

¹⁰ Programme des Nations Unies pour le développement. 2021. *Regional Human Development Report 2021. Trapped: High Inequality and Low Growth in Latin America and the Caribbean* (en anglais et en espagnol uniquement).

¹¹ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027.

¹² La prévalence de la sous-alimentation a chuté, passant de 19,2 pour cent pendant la période 2004-2006 à 6,7 pour cent en 2019-2021. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et autres. 2022. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2022. Repurposing food and agricultural policies to make healthy diets more affordable*.

¹³ PAM. 2022. *Examen à mi-parcours du PSP établi pour la République dominicaine pour la période 2019-2023* (non publié).

9. En octobre 2022, la première évaluation liée au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire menée dans le pays a permis d'estimer la proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée à 14 pour cent, et en situation d'insécurité alimentaire grave, à 1 pour cent¹⁴. Le pouvoir d'achat limité constitue le principal obstacle à l'accès à la nourriture, un ménage sur trois n'ayant pas les moyens économiques de se procurer des aliments nutritifs, qui coûtent généralement trois à cinq fois plus cher que les aliments répondant uniquement aux besoins énergétiques¹⁵. La prévalence de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et dans les ménages dirigés par une femme.
10. *Élimination de la malnutrition.* La sous-alimentation a considérablement diminué, mais l'anémie, le surpoids et l'obésité mettent en péril la santé et le bien-être de la population. La proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois souffrant d'un retard de croissance est passée de 10,6 pour cent en 2000 à 5,9 pour cent en 2020, mais le nombre d'enfants touchés par l'obésité infantile est passé de 68 500 à 76 700 au cours de la même période¹⁶. Plus de la moitié des adultes sont en surpoids, et une femme sur trois et un homme sur cinq sont obèses. Entre 2000 et 2016, la prévalence du surpoids et de l'obésité a doublé chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans. Par ailleurs, seul un enfant sur 20 est exclusivement nourri au sein pendant ses six premiers mois de vie et la moitié des filles et des garçons âgés de 6 à 23 mois ne reçoivent pas un apport alimentaire minimal. Établie à environ 30 pour cent, la prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de 24 à 59 mois est quasiment constante depuis 2000. Le pays perd 2,6 pour cent de son produit intérieur brut par an en raison de la malnutrition¹⁷.
11. *Systèmes alimentaires durables.* L'extrême vulnérabilité face au climat et les inégalités structurelles, notamment entre les femmes et les hommes, affaiblissent les systèmes alimentaires conçus pour éliminer la faim, en limitant l'accès à une alimentation nutritive et en favorisant la recrudescence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. En 2021, des dialogues ont été organisés entre les différentes parties prenantes aux fins de l'élaboration d'une feuille de route présentant les mesures proposées pour établir, d'ici à 2030, des systèmes alimentaires équitables et durables fondés sur trois piliers: la production et l'offre de produits alimentaires, l'alimentation et la nutrition à l'appui du développement humain et social, et les effets des changements climatiques sur l'agriculture.
12. *Productivité et revenus des petits exploitants.* L'agriculture est le quatrième plus grand secteur économique du pays. Malgré cela, 86,6 pour cent de la main-d'œuvre agricole est employée de façon informelle et plus de 90 pour cent des personnes qui la composent sont d'origine étrangère, principalement de Haïti¹⁸. Quatre-vingt-un pour cent des agriculteurs sont de petits exploitants, dont 83,7 pour cent sont des hommes et seulement 16,3 pour cent des femmes¹⁹. L'agriculture familiale joue un rôle central dans la production vivrière et la génération de revenus pour les familles rurales. Toutefois, la productivité et les revenus des petits exploitants sont limités par les obstacles qui entravent l'accès aux ressources

¹⁴ En conséquence, la République dominicaine entre dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui doivent faire face à une crise alimentaire aiguë dans le [Rapport mondial sur les crises alimentaires du PAM en 2023](#) (rapport en anglais uniquement).

¹⁵ PAM. 2021. *Filling the Nutrient Gap: Dominican Republic* (rapport non publié).

¹⁶ Organisation des Nations Unies. [Page Web consacrée aux données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable](#) (en anglais uniquement).

¹⁷ PAM. 2021. *Filling the Nutrient Gap: Dominican Republic* (rapport non publié).

¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale pour les migrations, Institut national de la migration de la République dominicaine. 2021. [Estudio descriptivo-exploratorio sobre el mercado laboral en el sector agrícola y su necesidad de mano de obra extranjera](#).

¹⁹ Bureau national de la statistique. 2016. [VIII Censo Nacional Agropecuario 2015: Informe de resultados](#).

naturelles, au crédit et aux marchés et, plus récemment, par les effets des changements climatiques.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

13. La République dominicaine favorise les alliances visant à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment au moyen d'un programme stratégique conçu pour faire avancer les priorités des Orientations de Samoa avec d'autres petits États insulaires en développement²⁰. Toutefois, les contraintes budgétaires constituent l'un des principaux obstacles à l'accélération de ces efforts. En vue de surmonter ces obstacles, les Nations Unies et le Gouvernement sont convenus de promouvoir des solutions innovantes dans le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027 (ci-après le "Plan-cadre de coopération"), notamment en promouvant une stratégie de financement accélérée axée sur la mise en œuvre du Programme 2030 et la relance des alliances.
14. Trois des cinq effets directs stratégiques du plan stratégique de pays (PSP) pour 2019-2023 concernaient l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation de l'ODD 17, grâce au renforcement des capacités nationales, à la création de modèles transposables à plus grande échelle, et à la prestation de services logistiques à l'intention des pouvoirs publics et des acteurs de l'aide humanitaire et du développement dans le cadre de la promotion des partenariats et de la coordination entre les différents acteurs au service de l'élimination de la faim.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

15. Compte tenu de son statut de petit État insulaire en développement fortement exposé aux aléas naturels et aux effets négatifs des changements climatiques, la République dominicaine doit s'appliquer à renforcer ses capacités et ses systèmes de prévention et de gestion intégrées des risques, d'adaptation aux changements climatiques et d'intervention d'urgence. Les systèmes nationaux de protection sociale et de gestion des catastrophes offrent un potentiel inexploité pour faire face aux crises et faciliter le rétablissement rapide et en temps voulu des moyens d'existence. La République dominicaine ayant un profil de risque proche de celui d'Haïti, il est également possible de renforcer les mécanismes de coordination et les efforts conjoints concernant la gestion des risques de catastrophe, les interventions d'urgence, la gestion de l'environnement et l'aménagement des zones frontalières.
16. La transformation des systèmes alimentaires exige que les parties prenantes institutionnelles et opérationnelles aux niveaux local, régional et national s'engagent dans des interventions à long terme pour renforcer les moyens d'existence des acteurs des filières, en améliorant leur accès aux marchés (y compris les marchés institutionnels) et en stimulant les changements générationnels dans les zones rurales.
17. L'accès physique et économique à une alimentation saine et diversifiée peut être amélioré par le renforcement des interventions nutritionnelles intégrées dans les programmes de protection sociale. Il convient de rapprocher les secteurs de la santé et de la sécurité alimentaire et de mettre en place des cadres réglementaires et des politiques publiques multisectorielles améliorés qui freinent le développement des environnements et des systèmes alimentaires malsains en encourageant la production et la consommation d'aliments de base enrichis et l'augmentation des apports en micronutriments, et qui améliorent ainsi l'état nutritionnel des personnes exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

²⁰ Organisation des Nations Unies. [Les orientations de SAMOA](#).

18. Les obstacles importants à l'égalité des sexes, dont les femmes pâtissent à tous les stades de la vie, entravent l'instauration de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il est impératif de combattre les causes structurelles de la discrimination, de la violence, de l'inégalité et de l'exclusion dont les femmes sont victimes; de promouvoir des stratégies visant à faire évoluer les mentalités et les comportements, qui influent sur les normes et les pratiques sociales, culturelles et institutionnelles; d'élaborer des politiques et des stratégies destinées à déboucher sur l'émancipation et sur l'autonomie économique des femmes.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

19. Le PSP pour 2019-2023 faisait une large place au plaidoyer et mettait l'accent sur le renforcement des capacités nationales²¹ et la création de modèles de programmes transposables à plus grande échelle à l'appui de la loi sur la souveraineté alimentaire²² adoptée en 2016 en République dominicaine et des plans nationaux de promotion de la sécurité alimentaire, de la nutrition, et de régimes et systèmes alimentaires durables. Les principaux partenaires du PAM associés à la mise en œuvre du PSP englobaient des institutions gouvernementales et des acteurs locaux. Les réalisations les plus remarquables du PSP ont été la promotion et la mise en œuvre du "défi Faim zéro", l'appui apporté à la feuille de route nationale pour un système alimentaire durable, l'intégration des questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans les cadres réglementaires, la production d'éléments factuels issus de deux études de référence sur l'état nutritionnel de la population, et la fourniture d'aliments nutritifs spécialisés aux personnes les plus vulnérables dans le cadre d'unités de soins de santé de base, en coordination avec le programme *Supérate*.
20. Pendant la mise en œuvre du PSP, le PAM a renforcé les capacités des institutions locales et nationales qui travaillent à la réduction des risques de catastrophe dans les domaines de l'analyse, de la conception de dispositifs de protection sociale et de mesures d'anticipation, de la coordination et de la gestion de l'information. Les initiatives de sensibilisation menées avec les partenaires gouvernementaux, la mise en place de procédures opératoires normalisées pour la prestation de services et l'évaluation des capacités logistiques ont contribué à mieux positionner les services du PAM.
21. Un examen à mi-parcours du PSP pour 2019-2023 a été conduit au début de l'année 2022, suivi d'une évaluation finale qui a été achevée au premier semestre de 2023. Le PSP pour 2024-2028 a été élaboré en tenant compte des recommandations et des constatations issues de ces deux examens, en particulier celles portant sur les aspects suivants: l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition en tant que domaine d'action thématique dans l'ensemble du PSP, notamment dans les interventions axées sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques; l'accent à placer sur le plaidoyer mené au plus haut niveau – concernant notamment la cohérence avec le plan et la loi du pays sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et leur mise en œuvre, la feuille de route sur les systèmes alimentaires, l'enrichissement des aliments, la gestion des risques ainsi que la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise; la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et des

²¹ Les partenaires nationaux reconnaissent dans le PAM un allié efficace dans le renforcement des capacités. Selon une évaluation du PSP pour 2019-2023, les effets du renforcement des capacités sont sous-estimés et certaines lacunes persistent, comme la nécessité de renforcer les liens entre la protection sociale et l'intervention d'urgence, les mécanismes de coordination et les multipartenariats. Le PAM s'attachera à consolider les partenariats et à améliorer les capacités internes relatives à la mesure de la performance et à l'établissement de rapports.

²² London School of Economics. 2016. [Climate Change Laws of the World: Dominican Republic law no. 589-16](#).

questions de protection et d'environnement tout au long du cycle de programme; le renforcement de l'approche axée sur les résultats grâce à la mise en place de programmes solides de suivi et d'évaluation fondés sur des systèmes et outils internes qui permettent de produire des éléments factuels, de systématiser les enseignements et de mesurer la contribution du PAM à la réalisation des ODD.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

22. Le nouveau PSP est harmonisé avec le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et le Plan-cadre de coopération pour 2023-2027. Il contribue à la réalisation des effets liés au développement qui figurent dans le Plan-cadre de coopération, en particulier au titre du volet 1, "Égalité et inclusion sociale", s'agissant de fournir des biens et services sociaux résilients, inclusifs, universels et de qualité; du volet 2, "Croissance inclusive et prospérité partagée", s'agissant d'ouvrir des perspectives inclusives d'emploi productif, de travail décent et de transformation économique; du volet 3, "Changements climatiques, risques et durabilité environnementale", s'agissant de promouvoir la gestion des risques de catastrophe, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, et la gestion durable des écosystèmes et des établissements humains.
23. Le PSP concorde avec les priorités nationales définies dans la Constitution nationale, la stratégie de 2012 sur le développement national, la loi de 2016 sur la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les plans sectoriels applicables à l'échelle nationale.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

24. Le PAM a organisé des ateliers de consultation sur la vision qui sous-tend le PSP à l'intention des institutions gouvernementales, des partenaires coopérants, d'organisations de femmes, de personnes handicapées, de migrants, d'universités, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations de la société civile, de donateurs et d'autres entités des Nations Unies. Les conclusions de ces consultations ont été examinées et intégrées dans cette vision stratégique du PSP.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

25. La direction stratégique du PSP s'articule autour de cinq effets directs interdépendants, concernant des domaines dans lesquels le PAM apporte sa valeur ajoutée, son expertise et ses avantages comparatifs, l'accent étant mis sur l'assistance et sur le développement des capacités en vue de mettre fin à la malnutrition, d'améliorer la résilience et de mieux préparer les interventions en cas de crise. Les deux premiers effets directs consistent à porter secours aux populations touchées par une insécurité alimentaire aiguë et par la malnutrition sous l'effet de chocs d'origine climatique et autres, en menant des activités d'assistance directe et technique et de renforcement des capacités à l'intention des individus et des communautés. Le troisième effet direct vise à renforcer la résilience des ménages et des acteurs des filières alimentaires face aux changements climatiques, et à améliorer leur accès aux marchés en adoptant une démarche axée sur les systèmes alimentaires et de nature à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes.

26. Pour compléter ces efforts, et dans le cadre d'une approche axée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le quatrième effet direct porte sur la collaboration avec les institutions locales et nationales et vise à renforcer les capacités et les systèmes qui influent directement sur l'alimentation et la nutrition, en particulier en lien avec la protection sociale et la réduction des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. Le PAM mettra en œuvre des approches à dimension nutritionnelle visant à faire évoluer les relations femmes-hommes, qui contribuent à l'émancipation des femmes, et il participera à des interventions adaptées qui répondront aux besoins nutritionnels à tous les stades de la vie. Le cinquième effet direct permettra au PAM de continuer d'apporter des services à la demande au Gouvernement et aux partenaires de l'aide humanitaire et du développement.
27. La durabilité environnementale, la protection, l'intégration de la nutrition, l'égalité femmes-hommes et l'émancipation des femmes sont systématiquement prises en compte dans l'ensemble du plan, en tant que priorités transversales.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise qui sont exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels à tout moment

28. Le PAM apportera une assistance humanitaire aux populations en situation d'insécurité alimentaire avant, pendant et immédiatement après les crises, afin que les individus et les populations touchés puissent subvenir à leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels. L'assistance sera fournie sous la forme de transferts de type monétaire et de produits alimentaires et non alimentaires, et en renforçant les capacités aux niveaux local, communautaire et individuel. Elle complétera les mesures adoptées par le pays et s'appuiera sur le système de protection sociale du Gouvernement.

Effet direct stratégique du PAM

29. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

30. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

31. Cet effet direct concorde avec le volet 3 du Plan-cadre de coopération, en contribuant à la réalisation de l'effet 4 de celui-ci (Gestion des risques de catastrophe, atténuation des changements climatiques et adaptation à leurs effets, et gestion durable des écosystèmes et des établissements humains).

Produits escomptés

32. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les ménages et les personnes exposés au risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et touchés par des situations d'urgence, des catastrophes ou des crises prolongées bénéficient d'une aide alimentaire, de transferts de type monétaire et de services qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels, notamment dans le cadre du système de protection sociale.
 - Produit 1.2: Les ménages et les personnes vulnérables face aux chocs climatiques et à d'autres risques bénéficient de mesures d'anticipation, notamment des transferts de type monétaire, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et d'autres besoins essentiels.

Activités essentielles

Activité 1: Apporter une assistance humanitaire aux populations et aux personnes touchées les plus vulnérables face aux catastrophes, aux situations d'urgence ou aux crises prolongées, tout en renforçant les systèmes de protection sociale selon une approche axée sur la protection et la problématique femmes-hommes

33. Le PAM apportera une assistance humanitaire aux populations les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle avant, pendant et immédiatement après les crises, en particulier les ménages dirigés par une femme, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes, les garçons et les filles, les personnes âgées, les personnes demandant la citoyenneté ou en transit, les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose, les personnes handicapées et les personnes touchées par d'autres vulnérabilités. Les modalités de transfert seront déterminées à partir d'études de faisabilité fondées sur l'analyse du contexte, notamment la protection et la dynamique des rapports femmes-hommes, qui seront menées en coordination avec des institutions nationales en vue d'appuyer et de compléter le système national de protection sociale réactif face aux chocs.
34. Les interventions seront élaborées à l'échelle nationale et seront concentrées en priorité sur les zones les plus pauvres, les zones frontalières qui accueillent des flux de personnes demandant la citoyenneté ou en transit et les zones particulièrement exposées aux catastrophes, comme les zones et les communautés côtières vivant à proximité de plans d'eau. Elles seront surtout menées dans les zones urbaines densément peuplées, mais une assistance pourra aussi être apportée aux communautés des zones rurales et périurbaines reculées en cas de catastrophe. Les gouvernements haïtien et dominicain pourront organiser des opérations transfrontalières communes pour renforcer les ripostes binationales aux situations d'urgence, en mettant l'accent sur la problématique femmes-hommes, la protection ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition.
35. Des mesures d'anticipation seront élaborées, notamment la prestation de services climatologiques et la mise en œuvre de filets de sécurité réactifs face aux chocs utilisant des transferts de type monétaire, soit directement soit par l'intermédiaire du système national de protection sociale. La priorité sera accordée aux populations exposées au risque d'insécurité alimentaire dans les zones qui présentent une vulnérabilité historique importante face aux chocs climatiques, en particulier dans les bassins fluviaux de Yaque del Norte et Yaque del Sur, et dans d'autres provinces jugées prioritaires par le Gouvernement. Dans le cadre de ces activités, le PAM améliorera la préparation, atténuera les effets des chocs et renforcera la résilience en développant les capacités locales et en aidant les acteurs aux niveaux local et central à concevoir et à mettre en œuvre les plans d'intervention en cas d'urgence.
36. Le présent effet direct du PSP est lié aux initiatives en faveur de la résilience destinées à renforcer les moyens d'existence relevant de l'effet direct 3 du PSP et aux activités de préparation aux situations d'urgence et de renforcement des capacités locales et nationales relevant de l'effet direct 4 du PSP.

Partenariats

37. Le PAM promouvra la coordination et les synergies avec un large éventail d'acteurs, à savoir les institutions gouvernementales au niveau national (s'agissant de hiérarchiser les activités de riposte), les autorités chargées de la protection civile, de la protection sociale et de la santé, les dirigeants communautaires et d'autres intervenants locaux. Les liens avec les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes, seront renforcés pour améliorer les analyses des besoins et des contextes, le ciblage, le suivi et la reddition de comptes. Le PAM mettra l'accent sur la coordination avec d'autres entités des Nations Unies et collaborera avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et le secteur privé dans les domaines du financement, de la prestation de services, de la diversité et de la couverture géographique. Les efforts tiendront compte de la dégradation de la situation en matière de sécurité alimentaire à Haïti.

Hypothèses

38. Il est supposé que le PAM recevra suffisamment de ressources pour conserver les capacités financières et opérationnelles nécessaires à la conduite des interventions d'urgence, et notamment la capacité à recenser les besoins et les lacunes et à les faire connaître de manière à mobiliser les contributions des donateurs et à répondre aux appels du Gouvernement en complétant les secours lorsque les situations d'urgence dépassent les capacités nationales d'intervention et requièrent la prise en charge des besoins différenciés de la population touchée par les chocs. À cette fin, la coopération avec des organismes intervenant dans les situations d'urgence sera renforcée.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

39. Le PAM plaidera pour que les programmes nationaux prennent en charge les personnes très vulnérables ou risquant de le devenir, en vue de transférer progressivement la responsabilité des interventions aux institutions nationales compétentes. Il continuera également de coopérer avec des institutions locales et nationales pour promouvoir l'inclusion du mécanisme d'anticipation fondé sur les prévisions dans les politiques publiques.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont accès à une alimentation variée à tous les stades de leur vie

40. Le PAM complétera les mesures prises par le pays pour atteindre l'ODD 2, l'accent étant mis sur la réduction de l'anémie, du surpoids et de l'obésité à tous les stades de la vie et sur les populations les plus exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition. L'assistance apportée englobera le renforcement des capacités individuelles, l'assistance technique, la production de données factuelles et des stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements qui promeuvent une approche globale à dimension nutritionnelle de la protection sociale.

Effet direct stratégique du PAM

41. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

42. L'effet direct relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

43. Cet effet direct du PSP concorde avec le volet 2 du Plan-cadre de coopération, en contribuant à la réalisation de l'effet 2 de celui-ci (Biens et services sociaux résilients, inclusifs, universels et de qualité).

Produits escomptés

44. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:
- Produit 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle à tous les stades de la vie bénéficient d'une assistance sur mesure fondée sur des données factuelles qui leur permet de se procurer et de consommer une alimentation diversifiée.
 - Produit 2.2: Les ménages et les personnes à tous les stades de la vie exposés à des risques élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle tirent profit de stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et de conseils destinés à améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs habitudes alimentaires.

Activités essentielles

Activité 2: Fournir des transferts directs et renforcer la capacité des ménages et des personnes à se procurer et à consommer une alimentation diversifiée en suivant une approche de nature à transformer les relations femmes-hommes et axée sur la protection sociale

45. Le PAM complétera les efforts déployés par le Gouvernement pour réduire la malnutrition en réalisant des interventions globales visant à faciliter l'accès à des aliments variés et leur consommation, et à améliorer les habitudes alimentaires et les comportements des ménages dirigés par une femme, des filles et des femmes enceintes ou allaitantes, des enfants âgés de 6 à 59 mois, des filles et des garçons d'âge scolaire, des jeunes, notamment les adolescentes, des personnes âgées, des personnes demandant la citoyenneté ou en transit, des personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose, des personnes handicapées et d'autres groupes de population fortement exposés au risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le PAM favorisera notamment la prise en compte des questions de nutrition dans les programmes de santé maternelle et infantile et de protection sociale (notamment le programme national d'alimentation scolaire)²³ en fournissant une assistance technique et des services de renforcement des capacités, des apports complémentaires, tels que des aliments nutritifs spécialisés et d'autres produits (y compris des micronutriments en poudre), et des conseils en nutrition adaptés à l'état nutritionnel et au stade de la vie considérés. La consommation d'aliments enrichis sera recommandée et le Gouvernement bénéficiera d'un accompagnement pour l'application des directives relatives à la nutrition fondées sur les systèmes alimentaires.
46. En collaboration avec le Gouvernement, le PAM encouragera la mise en œuvre de stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, portant plus précisément sur la nutrition et sur la transformation des relations entre les femmes et les hommes, dont l'objectif sera d'améliorer les connaissances et de changer les attitudes concernant les habitudes nutritionnelles et les choix alimentaires, la consommation d'aliments variés à tous les stades de la vie, et le partage équitable de la responsabilité des soins.
47. Les interventions seront élaborées à l'échelle nationale et cibleront en priorité les provinces les plus pauvres et les zones frontalières où se concentrent le plus grand nombre de personnes demandant la citoyenneté ou en transit. Les bénéficiaires seront recensés et classés par ordre de priorité en coordination avec les institutions locales et nationales.

²³ L'appui en faveur du programme national d'alimentation scolaire joue un rôle essentiel dans les interventions du PAM et est intégré dans l'effet direct 2 du PSP, du fait de sa dimension nutritionnelle, dans l'effet direct 3 du PSP, pour ce qui est d'encourager la participation des producteurs locaux à l'offre de produits alimentaires, et dans l'effet direct 4 du PSP, s'agissant du renforcement de la capacité des pouvoirs publics à fournir des repas scolaires plus nourrissants et plus variés.

48. Cet effet direct est lié aux interventions d'urgence relevant de l'effet direct 1 du PSP, aux mesures d'appui à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'établissement de systèmes alimentaires équitables, sains et durables relevant de l'effet direct 3 du PSP, et aux activités de renforcement des capacités et des systèmes institutionnels relevant de l'effet direct 4 du PSP.

Partenariats

49. Le PAM promouvra la collaboration avec les institutions qui contribuent à l'analyse et à la mise en œuvre des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et à la prise de décisions y afférentes, en vue d'améliorer les synergies. Il améliorera également la coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG, des organisations à vocation sociale ou à assise communautaire, des organisations spécialisées dans l'égalité femmes-hommes, le handicap et d'autres vulnérabilités, des organismes du secteur privé et des établissements universitaires.

Hypothèses

50. Il est supposé que les principaux acteurs de la lutte contre la malnutrition considéreront le PAM comme un partenaire de choix pour améliorer la coordination institutionnelle, la gouvernance et les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est également supposé que le PAM recevra suffisamment de ressources pour être à même de conserver les capacités techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des interventions qui répondent aux besoins de la population, conformément aux priorités gouvernementales et sous la forme de solutions innovantes et durables.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

51. Le PAM réduira progressivement son assistance technique et appuiera le transfert de la responsabilité des interventions aux institutions nationales, en élaborant avec le Gouvernement une stratégie qui englobe des outils et des modalités de mise en œuvre ainsi que des systèmes de suivi complets pour la prévention de la malnutrition (en particulier dans les programmes de protection sociale), ainsi que des ressources.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les populations vulnérables face aux aléas climatiques, notamment les petits exploitants agricoles et autres acteurs des filières alimentaires, sont plus résilientes et tirent profit de systèmes alimentaires équitables, sains et durables

52. Afin d'accompagner le pays dans la mise en œuvre de la feuille de route nationale pour l'établissement d'un système alimentaire équitable, résilient et durable²⁴, le PAM travaillera avec les institutions locales, les organisations communautaires, les associations de producteurs (notamment celles dirigées par des femmes et composées de femmes) et d'autres acteurs des filières alimentaires, au renforcement de la résilience et à la consolidation des moyens d'existence. Il améliorera les connaissances et les pratiques en matière de gestion intégrée des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques, de sécurité alimentaire et de nutrition, et d'accès aux marchés.

Effet direct stratégique du PAM

53. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

²⁴ À la demande du Secrétaire général des Nations Unies, la République dominicaine s'est engagée à promouvoir les dialogues nationaux, en vue d'élaborer une feuille de route pour transformer ses systèmes alimentaires. Présentée au Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires, la feuille de route orientera les actions visant à établir un système alimentaire à la fois équitable, résilient et durable en tenant compte des questions d'accès, de disponibilité, de qualité et de sécurité et en utilisant les ressources naturelles de façon résiliente et appropriée.

Domaine d'action privilégié

54. L'effet direct 3 relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

55. Cet effet direct concorde avec le volet 2 du Plan-cadre de coopération, en contribuant à la réalisation de l'effet 3 de celui-ci (Possibilités d'inclusion par un emploi productif, un travail décent et la transformation économique); il concorde aussi avec le volet 3, en contribuant à la réalisation de l'effet 4 (Gestion des risques de catastrophe, atténuation des changements climatiques et adaptation à leurs effets, et gestion durable des écosystèmes et des établissements humains).

Produits escomptés

56. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:

- Produit 3.1: Les communautés et les acteurs des filières alimentaires exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit de services et de programmes visant à consolider leurs moyens d'existence, à accroître leur résilience, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition.
- Produit 3.2: Les petits exploitants et d'autres acteurs des filières alimentaires renforcent leur capacité à accéder aux marchés, y compris les marchés institutionnels, grâce à l'application d'approches de nature à transformer les relations femmes-hommes qui encouragent l'émancipation économique et l'autonomie des femmes.

Activités essentielles

Activité 3: Apporter une assistance technique aux communautés et aux acteurs des filières alimentaires exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation pour leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence, leur résilience, leur adaptation aux changements climatiques, leur sécurité alimentaire et leur nutrition

57. Le PAM appliquera une approche fondée sur les systèmes alimentaires pour renforcer la résilience des communautés et des acteurs des filières alimentaires qui sont extrêmement vulnérables face aux changements climatiques, notamment les petits exploitants et les travailleurs du secteur informel dans les zones rurales et périurbaines, comme les journaliers, les pêcheurs et les professionnels du tourisme. L'assistance technique sera axée sur l'adaptation aux changements climatiques et la gestion intégrée des risques de catastrophe, y compris les mesures d'anticipation. Celles-ci mettront l'accent sur la préservation des moyens d'existence en fournissant des services climatologiques de qualité en temps utile, des solutions de financement des risques, des "solutions fondées sur la nature", et un appui aux activités de création et de remise en état d'actifs.
58. Les capacités des petits exploitants et celles des associations et coopératives de producteurs (en particulier, celles dirigées par des femmes) seront renforcées pour améliorer leur accès aux marchés, notamment les marchés institutionnels liés aux dispositifs de protection sociale et au programme national d'alimentation scolaire. Le PAM donnera la priorité aux femmes et à d'autres acteurs locaux des filières alimentaires, en promouvant les économies locales durables et l'accès aux services. Il renforcera les filières alimentaires et encouragera la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, le travail associatif en faveur de systèmes alimentaires sains, et l'émancipation des femmes et leur autonomie économique.

59. Les interventions menées au titre de cet effet direct seront mises en œuvre dans les zones les plus vulnérables face aux chocs climatiques, en particulier dans les provinces de l'est et du nord-ouest, qui subissent régulièrement des sécheresses. Cet effet direct est lié aux mesures nutritionnelles et à la stratégie de communication visant à faire évoluer la société et les comportements relevant de l'effet direct 2 du PSP, et aux efforts déployés pour renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et le programme national d'alimentation scolaire, relevant de l'effet direct 4 du PSP.

Partenariats

60. Le PAM travaillera avec la société civile, y compris les associations et les coopératives (et en particulier celles dirigées par des femmes), à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités et encouragera la coordination avec les acteurs locaux et communautaires, en vue de recenser les besoins et les priorités qui garantissent la prise en main locale, la pérennisation et la transposition des activités à plus grande échelle. Il associera les institutions locales et nationales à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des communautés et préconisera que les institutions compétentes facilitent l'accès des petits exploitants aux marchés. Les partenariats avec des donateurs traditionnels et non traditionnels et des entités du secteur privé seront renforcés pour assurer le financement adéquat des interventions.

Hypothèses

61. Il est supposé que le Gouvernement souhaitera recevoir l'appui du PAM pour faciliter la coordination interinstitutionnelle des activités et leur adaptation au contexte local, et que les acteurs locaux (associations, coopératives) et d'autres acteurs des filières alimentaires seront disposés à collaborer avec le PAM et les institutions gouvernementales. Il est également supposé que le PAM recevra des ressources suffisantes pour conserver les capacités financières et opérationnelles nécessaires à la conduite, avec d'autres entités des Nations Unies, d'activités coordonnées et complémentaires qui aident le Gouvernement et la société civile.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

62. Le PAM agira en coordination avec le Gouvernement pour organiser le transfert progressif de la responsabilité des interventions aux institutions compétentes. Il privilégiera les activités évolutives et reproductibles qui tiennent compte des priorités nationales et peuvent être intégrées dans les plans nationaux; ces activités engloberont les programmes des services climatologiques pour les petits exploitants agricoles, un modèle d'achat décentralisé axé sur l'agriculture familiale pour le programme d'alimentation scolaire, et des programmes d'aide aux productrices et producteurs. Les collectivités locales et nationales participeront à toutes les étapes du cycle des programmes pour renforcer les capacités et assurer la prise en main des interventions par les pouvoirs publics.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les organisations de la société civile et les institutions publiques et privées aux niveaux local et national disposent de systèmes renforcés qui permettent d'améliorer la résilience face aux chocs, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'alimentation et la nutrition

63. Afin de compléter les efforts que déploient le Gouvernement et d'autres partenaires pour mettre en œuvre la stratégie nationale de développement pour 2030, le plan national sur la souveraineté et la sécurité alimentaire et la nutrition, et plusieurs politiques et plans sectoriels en cours d'application, le PAM renforcera les capacités des systèmes concernant la résilience face aux chocs, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, la protection sociale, et la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces activités viseront à améliorer les cadres juridiques, la gouvernance et la coordination interinstitutionnelle; les connaissances, les comportements et les pratiques; la production de données factuelles et d'informations utiles à la prise de décisions; et l'accès au financement pour les interventions prioritaires.

Effet direct stratégique du PAM

64. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

65. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

66. Cet effet direct concorde avec le volet 1 du Plan-cadre de coopération, en contribuant à la réalisation de l'effet 2 de celui-ci (Biens et services sociaux résilients, inclusifs, universels et de qualité); il concorde aussi avec le volet 3, en contribuant à la réalisation de l'effet 4 (Gestion des risques de catastrophe, atténuation des changements climatiques et adaptation à leurs effets, et gestion durable des écosystèmes et des établissements humains).

Produits escomptés

67. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 4.1: Les acteurs locaux et nationaux dans les domaines de l'alerte rapide, de la gestion des risques (y compris les mesures d'anticipation), des changements climatiques et de la protection sociale réactive face aux chocs renforcent leurs systèmes et leurs capacités pour être en mesure d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux besoins essentiels associés.
- Produit 4.2: Les acteurs locaux et nationaux dans les domaines de la protection sociale, de l'alimentation, de la nutrition, de la santé et de l'éducation renforcent leurs systèmes et leurs capacités pour être en mesure d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux besoins essentiels associés.

Activités essentielles

Activité 4: Fournir des compétences techniques et renforcer les capacités des institutions aux niveaux local et national, pour leur permettre d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition en appliquant une approche de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes et axée sur la protection et sur la résilience face aux aléas climatiques

68. Le PAM collaborera avec les parties prenantes locales et nationales pour renforcer les capacités et produire des données factuelles dans les domaines de la résilience et de la préparation aux situations d'urgence, en mettant particulièrement l'accent sur les chaînes d'approvisionnement, la mise en place du couloir logistique avec Haïti, les services climatologiques et le financement des risques de catastrophe. Les interventions déployées porteront sur les mesures d'anticipation et les systèmes d'alerte rapide, l'adaptation aux changements climatiques, les solutions écosystémiques, la protection sociale adaptative et les télécommunications en situation d'urgence. Le PAM appliquera des approches innovantes dans les domaines de l'égalité femmes-hommes, de la protection, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, et de la résilience face aux aléas climatiques.
69. Le PAM apportera une assistance technique et produira des données factuelles à l'intention des acteurs locaux et nationaux, afin de faire progresser la protection sociale à dimension nutritionnelle ainsi que les politiques et systèmes relatifs à l'alimentation, à la nutrition, à la santé et à l'éducation (notamment le programme national d'alimentation scolaire)²⁵, en tenant compte des lacunes relevées et des priorités établies avec le Gouvernement. Le PAM complétera les initiatives nationales concernant le suivi et les services de conseil en matière de nutrition et l'enrichissement des aliments de base, renforçant ainsi la capacité des programmes d'assistance alimentaire à fournir des repas nutritifs et favorisant la prise en compte de la nutrition dans la gestion intégrée des risques de catastrophe.
70. La couverture géographique et les types d'intervention seront définis en collaboration avec les institutions compétentes, en fonction de l'analyse contextuelle et des capacités locales et nationales. À la demande du Gouvernement, le PAM recensera également les pratiques optimales d'autres pays dans les domaines pertinents qui peuvent être partagées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il promouvra également les interventions transfrontalières visant à renforcer les capacités des systèmes de santé, d'éducation et de gestion des risques de catastrophe pour réduire la vulnérabilité des populations cibles face à l'insécurité et aux crises alimentaires.
71. Cet effet direct est lié aux stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements en matière de nutrition relevant de l'effet direct 2 du PSP, et aux activités menées dans les domaines de la gestion intégrée des risques de catastrophe au titre de l'effet direct 1 du PSP et de l'adaptation aux changements climatiques au titre de l'effet direct 3 du PSP.

²⁵ Une analyse fondée sur l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation a permis d'identifier des lacunes et des possibilités d'action concrètes pour améliorer les programmes d'alimentation et de nutrition. Le Gouvernement, par la voie de l'Institut national pour la protection sociale des étudiants, et le PAM sont convenus d'un plan de travail conjoint pour développer les capacités nationales dans les domaines de la santé, de la nutrition, des filières alimentaires et de l'éducation en matière d'alimentation et de nutrition dans les écoles. Le plan, qui compte quatre résultats escomptés et 12 lignes d'action, complète les efforts déployés par le pays pour tenir ses engagements liés à la Coalition pour les repas scolaires mise en place dans le cadre du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires et à la feuille de route sur les systèmes alimentaires.

Partenariats

72. Le PAM s'efforcera de nouer avec des partenaires gouvernementaux²⁶, des ONG, des entités de la société civile, des organisations communautaires et des organisations de femmes, des alliances stratégiques qui contribueront à réduire l'inégalité femmes-hommes. Il développera les synergies et les complémentarités avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome. Pour obtenir un financement adéquat, il entretiendra les relations avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et le secteur privé en s'appuyant sur une communication efficace et des évaluations conjointes des besoins. Les partenariats avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales dans la région Amérique latine et Caraïbes seront encouragés dans le but de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Hypothèses

73. Il est supposé que le Gouvernement continuera de vouloir collaborer avec le PAM pour renforcer ses capacités institutionnelles, la coordination interinstitutionnelle aux niveaux local et national et l'adaptation des mesures au contexte local. Il est également supposé que le PAM recevra suffisamment de ressources pour être en mesure de conserver les capacités financières et opérationnelles nécessaires à la conduite, avec d'autres entités des Nations Unies, d'activités complémentaires et coordonnées.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

74. Les interventions menées au titre de l'effet direct 4 du PSP englobent des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, qui viseront à améliorer les systèmes et à faciliter l'arrêt progressif de la mise en œuvre directe des interventions par le PAM et la prise en charge de celles-ci par les institutions gouvernementales. Le PAM restera un partenaire stratégique en matière de renforcement des capacités du pays lorsque les responsabilités auront été définitivement transférées.

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les institutions gouvernementales et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement présents en République dominicaine bénéficient de services efficaces et efficients

75. Le PAM fournira des services à la demande aux institutions gouvernementales et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement, renforçant ainsi la capacité de ses partenaires à apporter une assistance efficace et efficiente et à améliorer les interventions menées pour lutter contre l'insécurité alimentaire et pourvoir aux besoins des personnes et des communautés touchées par des situations d'urgence.

Effet direct stratégique du PAM

76. L'effet direct 5 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficients et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

77. L'effet direct 5 relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

78. Cet effet direct concorde avec le volet 1 du Plan-cadre de coopération, en contribuant à la réalisation de l'effet 2 de celui-ci (Biens et services sociaux résilients, inclusifs, universels et de qualité).

²⁶ Se reporter aux paragraphes 91 à 94 du présent document.

Produit escompté

79. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 5 du PSP:

- Produit 5.1: Les institutions gouvernementales et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient de services à la demande qui renforcent leur capacité à mener des activités efficaces, efficientes et coordonnées.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir des services liés à la chaîne d'approvisionnement et d'autres services aux institutions gouvernementales et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour les aider à répondre aux besoins des populations ciblées

80. Le PAM aidera les institutions gouvernementales, les acteurs de l'aide humanitaire et d'autres entités des Nations Unies à optimiser leurs chaînes d'approvisionnement en s'appuyant sur une étude de diagnostic qui recense les lacunes et les besoins en matière de procédures d'achat et de gestion logistique. Il continuera de fournir aux partenaires des produits alimentaires et des articles non alimentaires essentiels, ainsi que des services de gestion logistique et de stockage. Il offrira également d'autres services à la demande dans des domaines tels que les transferts de type monétaire et les télécommunications, et tirera parti de son savoir-faire en matière d'achat et de distribution de vivres pour diversifier les régimes alimentaires dans le cadre d'opérations rentables, fiables et transparentes et d'accords locaux et régionaux.
81. Ces opérations seront complétées par des activités de renforcement des capacités destinées aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement et aux parties prenantes gouvernementales, dans des domaines tels que la coordination logistique, la gestion des produits alimentaires, les actions et les procédures opérationnelles, la préparation aux situations d'urgence pour la fourniture d'une assistance en temps voulu et l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement.

Partenariats

82. Le PAM assurera des services à la demande, principalement au profit des partenaires gouvernementaux et des acteurs de l'aide humanitaire et du développement, notamment d'autres entités des Nations Unies. Il collaborera avec ses partenaires pour recenser les besoins et faire en sorte que les services soient axés sur les clients.

Hypothèses

83. Il est supposé que le PAM restera un partenaire de choix pour les institutions gouvernementales et les partenaires de l'aide humanitaire et du développement, qu'il continuera de fournir ses conseils et son appui pour les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, et qu'il conservera ainsi son rôle de chef de file dans le domaine. Il est également supposé que le PAM renforcera les synergies avec les partenaires pour trouver des solutions viables, efficientes et compétitives permettant de combler les lacunes en matière de logistique.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

84. Le PAM encouragera le renforcement des capacités logistiques des institutions gouvernementales et des partenaires de l'aide humanitaire, afin de résoudre les problèmes recensés dans l'étude de diagnostic réalisée sur la chaîne d'approvisionnement (voir le paragraphe 80). Un plan d'action multisectoriel pour les interventions d'urgence fournira un cadre pour le transfert des capacités aux institutions nationales et la promotion de la coordination logistique entre les différents acteurs.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

85. Au titre de l'effet direct 1 du PSP, le PAM portera secours à 145 000 personnes vulnérables face aux chocs, en donnant la priorité aux ménages et aux personnes exposés au risque d'insécurité alimentaire aiguë et de malnutrition et en intégrant les personnes qui demandent la citoyenneté ou sont en transit, ainsi que les habitants des zones les plus sujettes aux catastrophes, des zones frontalières et des provinces les plus pauvres. En outre, 45 000 personnes tireront profit des mesures d'anticipation. La méthode et les critères de ciblage seront définis conjointement avec les principales parties prenantes, y compris les communautés, en fonction des contextes et des situations d'urgence. L'effet direct 2 du PSP est axé sur les personnes et les ménages en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel résidant dans les provinces les plus pauvres et les zones frontalières. Le PAM portera secours à 946 820 personnes, également ciblées et considérées comme prioritaires au titre du système de protection sociale, dans le cadre d'interventions visant à améliorer l'accès à une alimentation diversifiée et l'utilisation de denrées variées ainsi que les connaissances, les pratiques et les habitudes alimentaires des bénéficiaires.
86. Au titre de l'effet direct 3 du PSP, le PAM donnera la priorité aux acteurs des filières alimentaires et aux ménages ruraux et périurbains exposés aux effets néfastes des changements climatiques, atteignant ainsi 5 800 personnes. Il facilitera l'accès aux marchés pour les petits exploitants agricoles et les membres des coopératives, soit quelque 27 000 personnes. Les activités ciblées au titre de cet effet direct reposeront sur une approche communautaire et cibleront en priorité les zones les plus vulnérables face aux phénomènes climatiques, en particulier dans les provinces de l'est et du nord-ouest.
87. L'effet direct 4 du PSP sera axé sur le renforcement des capacités des institutions locales et nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, d'adaptation aux changements climatiques, de protection sociale, de sécurité alimentaire et de nutrition. Le PAM viendra en aide à environ 9 270 000 bénéficiaires indirects (de niveau 3), qui seront sélectionnés en fonction des priorités gouvernementales et de la couverture du programme de protection sociale en vigueur. Au titre de l'effet direct 5 du PSP, le PAM fournira aux partenaires des services qui profiteront à quelque 200 000 bénéficiaires indirects (de niveau 2).

4.2 Transferts

88. Le présent PSP prévoit une gamme de modalités de transfert pour porter assistance aux divers groupes de population recensés, à savoir: la fourniture d'aliments enrichis ou spécialisés, les transferts de type monétaire et la distribution d'autres articles, comme indiqué à l'annexe III. Le PAM sélectionnera les modalités – produits alimentaires, transferts de type monétaire ou combinaison des deux – en s'appuyant sur des évaluations et des analyses du contexte (notamment, disponibilité de fournisseurs, adéquation nutritionnelle des diverses modalités de transfert et considérations relatives à la protection, à la problématique femmes-hommes et au rapport coût-efficacité) et sur une étroite concertation avec les bénéficiaires et les partenaires. Des mesures de renforcement des capacités sont prévues au titre de chacun des effets directs. Les femmes et les hommes en bénéficieront de manière égale.
89. La sélection, l'enregistrement et le suivi des bénéficiaires seront organisés en fonction du type d'intervention et de la période de mise en œuvre. La plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts sera utilisée, que ce soit pour les transferts de type monétaire ou pour l'assistance alimentaire en nature, conformément aux normes institutionnelles en matière de sécurité et de protection des données.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

90. Le PAM est présent en République dominicaine depuis 1969 et a un bureau dans la capitale, Saint-Domingue. Il dispose de personnel technique spécialisé en matière de nutrition, de changements climatiques, de protection sociale, d'interventions d'urgence, de chaînes d'approvisionnement, de suivi et d'évaluation, de problématique femmes-hommes et de protection. Le bureau continuera de renforcer son capital humain dans le cadre d'une approche globale, en favorisant l'apprentissage, le perfectionnement des compétences, les jeunes talents, la diversité et l'inclusion, et en ajustant sa structure opérationnelle de façon à avoir le personnel adéquat pour une gestion efficace des activités du PSP à l'appui des initiatives menées par le Gouvernement pour réaliser les ODD. Ces ajustements tiendront compte des recommandations issues de l'évaluation du PSP précédent, notamment celles portant sur le renforcement des unités intersectorielles et des unités d'appui (suivi et évaluation, communication, partenariats, fourniture de services de transferts de type monétaire, problématique femmes-hommes et protection), et des constatations issues des évaluations des effectifs dans les domaines d'activité stratégiques, comme le renforcement des capacités du pays.

4.4 Partenariats

91. Le PAM promouvra les partenariats et les accords stratégiques avec les institutions gouvernementales locales et nationales directement concernées par l'analyse et la réduction des risques de catastrophe, les changements climatiques, la résilience et les systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, à savoir l'office météorologique national, le centre des interventions d'urgence et les autorités de la défense civile. Il collaborera étroitement avec le Ministère de la Présidence par l'intermédiaire de la commission nationale chargée de la souveraineté et de la sécurité alimentaires, du Ministère de l'économie, de la planification et du développement et du Ministère de la santé publique et de l'assistance sociale, du service national de santé, de l'Institut national pour la protection sociale des étudiants, du Ministère de la femme, et des programmes de protection sociale (*Supérate* et programmes d'alimentation scolaire et de cantines publiques).
92. Les partenariats avec les acteurs locaux, à savoir les dirigeants communautaires, les ONG et les organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes), seront renforcés dans le but de réduire les disparités entre les femmes et les hommes et d'améliorer la participation des acteurs locaux (y compris les organisations de femmes) à l'analyse, au ciblage et au suivi. Les partenariats avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et le secteur privé seront également consolidés pour assurer le financement et la couverture géographique des services.
93. En collaboration avec le Gouvernement, les partenariats avec les principaux acteurs de la région seront améliorés pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les partenaires partageant les bonnes pratiques et des expériences innovantes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'adaptation aux changements climatiques, et de la gestion des crises et des secours d'urgence.
94. Le PAM renforcera la coordination avec d'autres entités des Nations Unies, notamment les autres organismes ayant leur siège à Rome, pour améliorer l'articulation des activités et encourager la création de synergies, les complémentarités et les initiatives conjointes tenant compte des différents mandats et domaines de compétence des partenaires, depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Il participera aussi activement aux travaux des groupes interinstitutions axés sur l'obtention des résultats attendus au titre du Plan-cadre de coopération.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

95. En application des constatations issues de l'évaluation du PSP précédent, le rôle et les capacités de l'unité du bureau de pays chargée du suivi et de l'évaluation seront renforcés et une stratégie de suivi et d'évaluation sera élaborée en tenant compte de la problématique femmes-hommes. Le PAM améliorera la mesure des indicateurs transversaux tenant compte de la problématique femmes-hommes, des effets directs, des produits, des activités, de la performance, de l'impact et des contributions à la réalisation des ODD, conformément à ses normes internes. Une attention particulière sera accordée à la production de données factuelles, à l'innovation, à la transparence et à l'obligation redditionnelle. Les données de suivi seront recueillies à l'aide de différents dispositifs et ventilées par sexe, âge, handicap, statut de résidence et autres marqueurs démographiques à des fins analytiques.
96. Un plan de suivi détaillé tenant compte de la problématique femmes-hommes sera élaboré chaque année pour toutes les activités et sera assorti d'un budget, d'une analyse par sexe et par âge, et de la description de la méthode à employer pour la collecte et l'analyse de données. Le PAM promouvra l'élaboration de plans de suivi et d'évaluation conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies, le Gouvernement et des partenaires locaux.
97. Un examen à mi-parcours sera effectué en 2026 pour prendre les décisions en temps utile et ajuster les programmes, si nécessaire. Sous la direction du Bureau de l'évaluation du PAM, une évaluation indépendante finale sera demandée en 2027 pour satisfaire les conditions d'obligation redditionnelle concernant la performance et les résultats d'ensemble du portefeuille de pays du PAM et orienter la future programmation stratégique. Par ailleurs, au moins une évaluation thématique décentralisée sur les activités de renforcement des capacités intersectorielles du pays menées par le PAM sera demandée en 2025, et une évaluation d'impact sur les mesures d'anticipation sera conduite en 2024.
98. Pour faire appliquer le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, le PAM dispose d'un mécanisme communautaire de remontée de l'information qui permet de communiquer de façon fluide sur les programmes et de déterminer les ajustements à apporter pour les améliorer; les cas exigeant une protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles font l'objet d'un traitement confidentiel. Le mécanisme sera renforcé pour faciliter la gestion et le suivi des observations émises par les bénéficiaires et des réponses du PAM.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

99. L'instabilité politique et sociale à Haïti et la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes à Haïti et en République dominicaine, qui intensifient les migrations forcées et les déplacements internes, peuvent dépasser les capacités techniques dont disposent le PAM et les partenaires locaux et se répercuter sur la mise en œuvre des opérations. Des plans d'atténuation et des plans de secours d'urgence fondés sur des scénarios seront élaborés en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux et d'autres parties prenantes.
100. Le manque d'intérêt des donateurs et la réorientation de leurs priorités pourraient se traduire par un tarissement des ressources financières disponibles pour réaliser les effets directs proposés. Le PAM collaborera avec le Gouvernement, d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires coopérants et des organisations humanitaires pour diversifier son portefeuille de donateurs et favoriser la collaboration avec le secteur privé.

101. Les inégalités femmes-hommes ont des incidences sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens d'existence et entravent la réalisation de l'ODD 2. Une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes sera intégrée aux interventions planifiées et la conduite de consultations participatives sera encouragée à toutes les étapes de la mise en œuvre dans le but de recenser les risques, de garantir la participation égale et efficace des femmes et des hommes, et de promouvoir l'autonomie économique et l'émancipation des femmes.

Risques opérationnels

102. L'insécurité dans les zones frontalières, la couverture limitée des services financiers, la perturbation des chaînes d'approvisionnement en articles de secours et l'absence de fournisseurs locaux qualifiés ou de partenaires coopérants pourraient entraver la mise en œuvre des activités. Les plans d'intervention d'urgence et les capacités des partenaires seront renforcés et développés en fonction des circonstances locales et des autres solutions disponibles.
103. Pour faire face aux risques d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, le PAM collaborera avec des parties prenantes interinstitutions pour former son personnel et celui de ses partenaires, sensibiliser les bénéficiaires et renforcer les processus internes de notification et de signalement des allégations.

Risques fiduciaires

104. Les opérations relatives aux transferts de type monétaire, à l'approvisionnement alimentaire et à la fourniture de biens et de services sont exposées à des risques de fraude, de corruption et de non-respect des obligations déontologiques et des normes de conduite. Le PAM renforcera les contrôles de surveillance, en utilisant les réglementations et les outils internes qui facilitent l'enregistrement et le suivi des bénéficiaires, dans le respect des critères de confidentialité et de protection de données. Le bureau de pays dispensera régulièrement des formations au personnel et aux partenaires coopérants, et établira un système interne efficace en matière de communication et d'établissement de rapports.

Risques financiers

105. La forte instabilité des prix des produits alimentaires et des carburants a des incidences directes sur la valeur de l'assistance du PAM et le pouvoir d'achat des bénéficiaires. Les prix seront surveillés, et le coût d'un assortiment alimentaire de base sera analysé, parallèlement à l'inflation et aux taux de change, pour éclairer la prise de décisions en temps voulu.

5.3 Garanties sociales et environnementales

106. Conformément au cadre du PAM pour la durabilité sociale et environnementale, toutes les activités du PSP seront analysées sous l'angle des risques sociaux et environnementaux à l'aide de l'outil d'analyse interne conçu à cet effet, afin que les activités des programmes n'aient pas d'incidence préjudiciable imprévue sur le plan humain ou écologique. Des plans de gestion sociale et environnementale seront élaborés, si nécessaire, en fonction des résultats de l'analyse.
107. Le PAM continuera de mettre en œuvre un système de gestion environnementale permettant de mesurer, de gérer et de réduire systématiquement l'impact environnemental de ses opérations. Des évaluations environnementales seront menées dans les locaux du PAM, afin de déterminer les possibilités d'apporter des améliorations concernant l'efficacité énergétique et la décarbonisation, la gestion des déchets et de l'eau, les achats responsables, la limitation des déplacements et des transports aériens, et la formation et la sensibilisation du personnel.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

108. Le budget du portefeuille de pays du PAM pour la République dominicaine s'élève à 47 279 660 dollars pour une période de cinq ans. Il tient compte des besoins liés aux domaines suivants: l'accès à la nourriture pour les personnes touchées par une crise, l'intégration d'activités nutritionnelles, le renforcement des capacités individuelles et communautaires en matière de résilience face aux aléas climatiques et d'accès aux marchés, et le renforcement des capacités locales et nationales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de gestion des risques de catastrophe, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Le PAM a déployé des ressources suffisantes pour faire progresser la parité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans le cadre de toutes les activités. La ventilation du budget montre que 26 pour cent des ressources sont allouées au domaine "Intervention face à une crise" au titre de l'effet direct 1 du PSP, 18 pour cent au domaine "Causes profondes" au titre de l'effet direct 2 du PSP, et 56 pour cent au domaine "Renforcement de la résilience" au titre des effets directs 3 (24 pour cent), 4 (12 pour cent) et 5 (20 pour cent) du PSP.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	2 306 365	2 331 084	2 755 286	2 715 115	2 210 713	12 318 563
2	2	1 615 676	1 703 875	1 738 396	1 787 373	1 473 532	8 318 852
3	3	925 151	1 659 925	1 507 112	4 172 722	3 194 772	11 459 682
4	4	1 300 455	1 026 080	1 028 459	1 308 735	1 229 188	5 892 916
5	5	2 652 694	2 065 807	1 525 299	1 532 164	1 513 683	9 289 647
Total		8 800 341	8 786 770	8 554 552	11 516 109	9 621 888	47 279 660

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

109. Les interventions prévues nécessiteront d'intensifier la mobilisation des ressources pour assurer le financement adéquat des activités prioritaires en concertation avec le Gouvernement et d'autres partenaires stratégiques. L'appui financier apporté au PAM a considérablement augmenté ces dernières années, principalement pour faire face aux besoins humanitaires associés à la pandémie de COVID-19, mais les ressources restent insuffisantes pour couvrir tous les besoins. Le PAM a donc élaboré une stratégie de mobilisation de ressources sous la forme d'un plan d'action en matière de partenariat, qui tient compte des tendances passées et des projections de financement et vise à diversifier la base de donateurs pour chaque effet direct.

110. La mobilisation de ressources pour les interventions face aux crises repose en grande partie sur les contributions des pays donateurs et du Gouvernement dominicain. Il faudra intensifier les efforts de mobilisation de ressources, notamment en faveur des activités concernant les causes profondes et le renforcement de la résilience. En mobilisant les appuis pour ses opérations d'aide humanitaire et de développement, le PAM continuera de travailler en étroite coordination avec les autorités locales et nationales, d'attirer le plus grand nombre de donateurs possible, de recourir à des guichets de financement différents et de nouer le dialogue avec des donateurs non traditionnels, en tirant parti des possibilités créées par le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il étudiera également les nouvelles sources de financement liées aux mécanismes de collaboration et de partenariat des Nations Unies qui facilitent l'acheminement des ressources destinées aux programmes conjoints.

ANNEXE I**CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (2024–2028)****ODD 2: Faim zéro****Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations touchées par une crise qui sont exposées au risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels à tout moment

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Le PAM conserve des capacités financières et opérationnelles suffisantes pour être en mesure de mener des interventions d'urgence, et il peut recenser les besoins et les lacunes et les faire connaître de manière à mobiliser les contributions de donateurs. Le Gouvernement sollicite un appui complémentaire lorsqu'il doit faire face à des situations d'urgence qui dépassent les capacités nationales d'intervention et requièrent la prise en charge des besoins différenciés des personnes les plus vulnérables. La collaboration avec des organismes intervenant dans les situations d'urgence sera renforcée, de même que la pertinence de la valeur ajoutée du PAM

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Activités et produits

1. Apporter une assistance humanitaire aux populations et aux personnes touchées les plus vulnérables face aux catastrophes, aux situations d'urgence ou aux crises prolongées, tout en renforçant les systèmes de protection sociale selon une approche axée sur la protection et la problématique femmes-hommes (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1: Les ménages et les personnes exposés au risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et touchés par des situations d'urgence, des catastrophes ou des crises prolongées bénéficient d'une aide alimentaire, de transferts de type monétaire et de services qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels, notamment dans le cadre du système de protection sociale (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1: Les ménages et les personnes exposés au risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et touchés par des situations d'urgence, des catastrophes ou des crises prolongées bénéficient d'une aide alimentaire, de transferts de type monétaire et de services qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels, notamment dans le cadre du système de protection sociale (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.2: Les ménages et les personnes vulnérables face aux chocs climatiques et à d'autres risques bénéficient de mesures d'anticipation, notamment des transferts de type monétaire, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et d'autres besoins essentiels (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.2: Les ménages et les personnes vulnérables face aux chocs climatiques et à d'autres risques bénéficient de mesures d'anticipation, notamment des transferts de type monétaire, qui leur permettent de satisfaire leurs besoins alimentaires et d'autres besoins essentiels (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont accès à une alimentation variée à tous les stades de leur vie

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

Le PAM peut contribuer à la coordination aux niveaux des institutions, de la gouvernance et des politiques, et travailler avec efficacité aux côtés des différents acteurs dont les responsabilités et les rôles sont déterminants dans la lutte contre la malnutrition. Il conserve des capacités techniques et financières suffisantes pour être en mesure de mener des interventions qui répondent aux besoins des populations, conformément aux priorités du Gouvernement et sous la forme de solutions innovantes et durables.

Indicateurs d'effet direct

Score de consommation alimentaire – nutrition

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Proportion de bénéficiaires qui se souviennent d'un message clé sur la nutrition et le mettent en pratique

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Activités et produits

2. Fournir des transferts directs et renforcer la capacité des ménages et des personnes à se procurer et à consommer une alimentation diversifiée en suivant une approche de nature à transformer les relations femmes-hommes et axée sur la protection sociale (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle à tous les stades de la vie bénéficient d'une assistance sur mesure fondée sur des données factuelles qui leur permet de se procurer et de consommer une alimentation diversifiée (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle à tous les stades de la vie bénéficient d'une assistance sur mesure fondée sur des données factuelles qui leur permet de se procurer et de consommer une alimentation diversifiée (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle à tous les stades de la vie bénéficient d'une assistance sur mesure fondée sur des données factuelles qui leur permet de se procurer et de consommer une alimentation diversifiée (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.1: Les populations en situation d'insécurité alimentaire accèdent plus facilement et plus durablement à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire et à des compétences et à des services nouveaux ou améliorés pour satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels)

2.2: Les ménages et les personnes à tous les stades de la vie exposés à des risques élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle tirent profit de stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et de conseils destinés à améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs habitudes alimentaires (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

2.2: Les ménages et les personnes à tous les stades de la vie exposés à des risques élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle tirent profit de stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et de conseils destinés à améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs habitudes alimentaires (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

2.2: Les ménages et les personnes à tous les stades de la vie exposés à des risques élevés d'insécurité alimentaire et nutritionnelle tirent profit de stratégies de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et de conseils destinés à améliorer leurs compétences, leurs connaissances et leurs habitudes alimentaires (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les populations vulnérables face aux aléas climatiques, notamment les petits exploitants agricoles et autres acteurs des filières alimentaires, sont plus résilientes et tirent profit de systèmes alimentaires équitables, sains et durables

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Le PAM conserve des capacités financières et opérationnelles suffisantes pour être en mesure de mener avec d'autres organismes du système des Nations Unies des activités complémentaires et coordonnées qui aident le Gouvernement et la société civile. Le Gouvernement est intéressé par l'appui que fournit le PAM pour favoriser la coordination interinstitutions et l'adaptation des activités au contexte territorial. Les acteurs locaux (associations, coopératives) et d'autres acteurs des filières alimentaires sont intéressés par une collaboration avec le PAM et les institutions publiques et souhaitent travailler avec eux.

Indicateurs d'effet direct

Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Score des services climatologiques

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire – nutrition

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés faisant état d'une augmentation de la production de cultures nutritives

Pourcentage de petits exploitants agricoles ciblés vendant leur production par l'intermédiaire de regroupements de producteurs appuyés par le PAM

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM

Activités et produits

3. Apporter une assistance technique aux communautés et aux acteurs des filières alimentaires exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation pour leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence, leur résilience, leur adaptation aux changements climatiques, leur sécurité alimentaire et leur nutrition (1.8: Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants)

3.1: Les communautés et les acteurs des filières alimentaires exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit de services et de programmes visant à consolider leurs moyens d'existence, à accroître leur résilience, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

3.1: Les communautés et les acteurs des filières alimentaires exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit de services et de programmes visant à consolider leurs moyens d'existence, à accroître leur résilience, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

3.1: Les communautés et les acteurs des filières alimentaires exposés à des chocs et à des facteurs de perturbation tirent profit de services et de programmes visant à consolider leurs moyens d'existence, à accroître leur résilience, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements climatiques et à améliorer leur sécurité alimentaire et leur nutrition (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

3.2: Les petits exploitants et d'autres acteurs des filières alimentaires renforcent leur capacité à accéder aux marchés, y compris les marchés institutionnels, grâce à l'application d'approches de nature à transformer les relations femmes-hommes qui encouragent l'émancipation économique et l'autonomie des femmes (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

3.2: Les petits exploitants et d'autres acteurs des filières alimentaires renforcent leur capacité à accéder aux marchés, y compris les marchés institutionnels, grâce à l'application d'approches de nature à transformer les relations femmes-hommes qui encouragent l'émancipation économique et l'autonomie des femmes (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

3.2: Les petits exploitants et d'autres acteurs des filières alimentaires renforcent leur capacité à accéder aux marchés, y compris les marchés institutionnels, grâce à l'application d'approches de nature à transformer les relations femmes-hommes qui encouragent l'émancipation économique et l'autonomie des femmes (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

3.2: Les petits exploitants et d'autres acteurs des filières alimentaires renforcent leur capacité à accéder aux marchés, y compris les marchés institutionnels, grâce à l'application d'approches de nature à transformer les relations femmes-hommes qui encouragent l'émancipation économique et l'autonomie des femmes (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les organisations de la société civile et les institutions publiques et privées aux niveaux local et national disposent de systèmes renforcés qui permettent d'améliorer la résilience face aux chocs, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe, ainsi que l'alimentation et la nutrition

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

L'intérêt manifesté par le Gouvernement et ses institutions demeure constant, de même que la coordination interinstitutions et l'adaptation des activités au contexte territorial aux niveaux national et local. Le PAM conserve des capacités financières et opérationnelles suffisantes pour être en mesure de mener avec d'autres organismes du système des Nations Unies des activités complémentaires et coordonnées.

Indicateurs d'effet direct

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire avec l'aide du PAM

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)

Activités et produits

4. Fournir des compétences techniques et renforcer les capacités des institutions aux niveaux local et national, pour leur permettre d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition en appliquant une approche de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes et axée sur la protection et sur la résilience face aux aléas climatiques (1.10: Appui sectoriel en faveur de la protection sociale)

4.1: Les acteurs locaux et nationaux dans les domaines de l'alerte rapide, de la gestion des risques (y compris les mesures d'anticipation), des changements climatiques et de la protection sociale réactive face aux chocs renforcent leurs systèmes et leurs capacités pour être en mesure d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux besoins essentiels associés (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

4.1: Les acteurs locaux et nationaux dans les domaines de l'alerte rapide, de la gestion des risques (y compris les mesures d'anticipation), des changements climatiques et de la protection sociale réactive face aux chocs renforcent leurs systèmes et leurs capacités pour être en mesure d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux besoins essentiels associés (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

4.2: Les acteurs locaux et nationaux dans les domaines de la protection sociale, de l'alimentation, de la nutrition, de la santé et de l'éducation renforcent leurs systèmes et leurs capacités pour être en mesure d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux besoins essentiels associés (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

4.2: Les acteurs locaux et nationaux dans les domaines de la protection sociale, de l'alimentation, de la nutrition, de la santé et de l'éducation renforcent leurs systèmes et leurs capacités pour être en mesure d'améliorer les politiques, les stratégies et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux besoins essentiels associés (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Effet direct 5 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les institutions gouvernementales et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement présents en République dominicaine bénéficient de services efficaces et efficaces

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Le PAM est considéré par les institutions gouvernementales et les partenaires de l'aide humanitaire et du développement comme un partenaire stratégique et une référence pour les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement. Il conserve son rôle de chef de file dans ce domaine et renforce les synergies avec les partenaires pour trouver des solutions viables, efficaces et compétitives permettant de combler les lacunes du pays en matière de logistique.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**5. Fournir des services liés à la chaîne d'approvisionnement et d'autres services aux institutions gouvernementales et aux acteurs de l'aide humanitaire et du développement pour les aider à répondre aux besoins des populations ciblées (2.4 Services à la demande)**

5.1: Les institutions gouvernementales et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement bénéficient de services à la demande qui renforcent leur capacité à mener des activités efficaces, efficaces et coordonnées (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**CC.1. Protection****Indicateurs transversaux**

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet),

CC.2. Obligation redditionnelle**Indicateurs transversaux**

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ									
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1.1	1	Filles	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200	21 000
			Garçons	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
			Femmes	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
			Hommes	5 800	5 800	5 800	5 800	5 800	29 000
			Total	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
	1.2		Filles	1 050	1 050	3 150	3 150	1 050	9 450
			Garçons	1 000	1 000	3 000	3 000	1 000	9 000
			Femmes	1 500	1 500	4 500	4 500	1 500	13 500
			Hommes	1 450	1 450	4 350	4 350	1 450	13 050
			Total	5 000	5 000	15 000	15 000	5 000	45 000
2	2.1	2	Filles	58 110	58 110	58 110	58 110	30 550	262 990
			Garçons	52 800	52 800	52 800	52 800	27 360	238 560
			Femmes	13 590	13 590	13 590	13 590	12 090	66 450
			Hommes	7 500	7 500	7 500	7 500	6 000	36 000
			Total	132 000	132 000	132 000	132 000	76 000	604 000
	2.2		Filles	10 500	11 550	13 283	15 939	20 721	71 992
			Garçons	10 000	11 000	12 650	15 180	19 734	68 564
			Femmes	15 000	16 500	18 975	22 770	29 601	102 846
			Hommes	14 500	15 950	18 343	22 011	28 614	99 418
			Total	50 000	55 000	63 250	75 900	98 670	342 820
3	3.1	3	Filles	0	0	0	0	0	0
			Garçons	0	0	0	0	0	0
			Femmes	180	600	900	900	900	3 480
			Hommes	120	400	600	600	600	2 320
			Total	300	1 000	1 500	1 500	1 500	5 800
	3.2		Filles	0	0	0	0	0	0
			Garçons	0	0	0	0	0	0
			Femmes	540	1 500	2 940	5 700	9 300	19 980
			Hommes	360	900	1 260	1 800	2 700	7 020
			Total	900	2 400	4 200	7 500	12 000	27 000
Total direct (hors chevauchement)				208 200	215 400	235 950	251 900	213 170	1 124 620
Total indirect				509 500	861 406	2 245 995	2 583 793	3 273 206	9 473 900

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ											
	Effet direct 1 du plan stratégique de pays				Effet direct 2 du plan stratégique de pays				Effet direct 3 du plan stratégique de pays		
	Activité 1				Activité 2				Activité 3		
Type de bénéficiaires	Personnes touchées par un choc				Filles et femmes enceintes ou allaitantes	Personnes âgées	Enfants (prévention de la malnutrition et du retard de croissance)	Enfants (prévention des carences en micronutriments)	Personnes vivant avec le VIH	Petits producteurs	Travailleurs journaliers
Modalité	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Biscuits salés			148	5,55							
Riz 5 %				80,72							
Avoine				22,67							
Légumes secs en conserve			85	24,16							
Huile végétale				13,33							
Jus de fruit			195,96								
Sardines en conserve			45	22,40							
Super Cereal Plus					100	100	100				
Micronutriments en poudre								1			
Total kcal/jour			1 235,48	1 716,21							
% de kcal d'origine protéique			17,8	11,9							
Transferts de type monétaire	1	1							5	5	5
Nombre de jours d'alimentation par an	90	30	5	30	120	60	120	120	30	30	30

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	115	231 171
Légumes secs	41	202 003
Huile et matières grasses	10	44 422
Aliments composés et mélanges	1 420	2 463 059
Autres	117	990 507
Total (produits alimentaires)	1 703	3 931 162
Transferts de type monétaire		6 720 000
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	1 703	10 651 162

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS <i>(en dollars)</i>						
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	Effet direct 5 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	8 530 187	5 231 463	7 733 375	3 579 910	6 789 573	31 864 508
Mise en œuvre	1 811 865	1 750 843	1 922 275	1 373 821	1 511 690	8 370 493
Coûts d'appui directs ajustés	1 224 674	828 823	1 104 615	579 524	988 383	4 726 020
Total partiel	11 556 726	7 811 129	10 760 265	5 533 255	9 289 647	44 961 021
Coûts d'appui indirects <i>(6,5 pour cent)</i>	751 837	507 723	699 417	359 662	0	2 318 639
Total	12 318 563	8 318 852	11 459 682	5 892 916	9 289 647	47 279 660

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays